

Estuaire/Département du Komo-Océan/Vie des associations

L'Ajev se déploie dans le Komo-Océan



Photo : Antoine Essone Ndong/ L'Union



Photo : Antoine Essone Ndong/ L'Union



Photo : Antoine Essone Ndong/ L'Union

L'une des conférencières, Mirabelle Gningone (à gauche), introduisant son exposé...

... à l'intention des femmes du département du Komo-Océan.

L'assistance pendant l'exposé sur les droits successoraux.

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

FIDÈLE à la philosophie d'action dictée par leur hiérarchie, à savoir "offrir un service de proximité et de qualité répondant aux attentes des populations", les membres de l'Association des jeunes émergents volontaires (Ajev) du département du Komo-Océan ont développé, récemment, plusieurs activités d'intérêt social en faveur de leur circonscription. Celles-ci s'intègrent dans un plan d'action en rapport avec les doléances des populations de ce département en butte à certaines carences telles que l'absence d'un

dispensaire, d'un système d'adduction d'eau, d'un dépôt de médicaments, d'une église digne de ce nom, etc. Des œuvres destinées à réduire la dépendance de cette partie de la province de l'Estuaire vis-à-vis de Libreville. Dernièrement, au nombre des activités qui ont été réalisées, on peut citer une conférence sur "les droits successoraux", animée par la présidente du "Salon de la Femme", Sidonie-Flore Ouwé, un rassemblement des femmes sous le thème "Le mystère de la femme (selon Jean 4)" et un tournoi de football qui a été rendu possible grâce au partenariat conclu avec la Linafp (Ligue nationale de football professionnel) et

qui prendra fin le 17 août prochain. S'agissant de la conférence, les coordonnateurs départemental et communal de l'Ajev, Édouard Glenn Bekalé-Be-Ndong et Mirabelle Gningone ainsi que la chargée de la condition féminine, Pyebi Maroga, ont dit tout l'intérêt de cette manifestation qui a permis d'édifier les femmes quant à leurs droits véritables. "La matière", elle, est prise surtout dans "le régime juridique de la communauté des biens au Gabon", notamment celui de la communauté des biens réduits aux acquêts. Défini comme "l'ensemble des biens acquis par les époux pendant le mariage", il comprend les revenus affectés aux

charges du ménage, les acquisitions faites par les époux ensemble ou séparément durant le mariage et qui proviendraient autant de leur industrie personnelle que des économies réalisées sur leurs salaires, etc. Et l'ancienne procureure de Libreville de revenir sur l'administration de biens en faisant la démonstration qu'"au Gabon, plus de 17 couples sur 20 interrogés et qui ont choisi ce régime matrimonial, sont unanimes pour dénoncer la distraction des biens de la communauté par l'administrateur légal". En effet, reconnaît-elle, "l'article 335 du code civil gabonais nous enseigne que le mari

administre seul les biens de la communauté, sauf à répondre des fautes qu'il aurait commises. (...). Il faudrait comprendre ici que le mari est investi des pouvoirs exclusifs de gestion du patrimoine de la communauté". Une position qui n'est pas dépourvue d'interpellations et d'analyses. De fait, le mariage étant un contrat entre un homme et une femme et au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi (principe consacré par l'article 2 alinéa 2 de la Constitution gabonaise), il est malaisé que deux sujets de droits qui décident volontairement de mettre leurs biens ensemble dans le cadre d'un mariage, se voient im-

poser par un diktat où le législateur vient à exclure l'une des parties, notamment la femme, de la gestion de cette communauté, la rendant ainsi incapable juridique tant que l'autre partie, en l'occurrence l'homme, possède toutes ses facultés physiques et mentales. Le rassemblement des femmes a permis de mieux comprendre la place et le rôle que cette dernière doit jouer au sein de la société. L'échange qui revêtait l'allure d'un cours religieux a édifié les personnes de sexe féminin présentes pour qu'elles comprennent davantage qu'elles recèlent un potentiel énorme à mettre au service du développement du pays.

Haut-Ogooué/Département de Lekoni-Lekori/Akiéni/Œuvre de bienfaisance à la paroisse Saint-Jérôme

L'ONG Bénédicta Cantal fait un don de pots de peinture

W.N.  
Libreville/Gabon

LES responsables de l'ONG Bénédicta Cantal étaient récemment à Akiéni dans le chef-lieu du département de Lekoni-Lekori. La présidente de cette organisation d'obédience chrétienne, Yasmine Marat Abyla, est allée faire œuvre

utile en remettant au responsable de la paroisse Saint-Jérôme un lot de pots de peinture. En effet, c'est à la demande des paroissiens que la bienfaitrice, au nom de son ONG, a fait parler son cœur et son élan de générosité. "Quoi de plus normal que de soutenir cette paroisse qui a tant fait pour les populations? C'est donc à la

demande des paroissiens que nous avons fait ce modeste geste en apportant notre contribution, des pots de peinture qui serviront à rafraîchir l'édifice de Dieu", a-t-elle déclaré.

La présidente de l'ONG Benedicita Cantal, Yasmine Marat Abyla, remettant le don au représentant de la paroisse.



Photo : DR

Woleu-Ntem/Oyem/Mission catholique d'Angone/Santé

L'infirmerie sainte Thérèse dans de hautes herbes

G. M.  
Oyem/Gabon

STRUCTURE de santé privée, située dans la périphérie du quartier Angone, dans le premier arrondissement de la commune d'Oyem, l'infirmerie sainte Thérèse est un patrimoine de la Mission catholique. Son importance particulière dans cette partie de la ville

n'était plus à démontrer, tant elle comblait le vide né de l'absence d'un dispensaire public. En effet, cette unité de soins permettait de désengorger l'hôpital régional et d'écourter les temps de prise en charge des cas bénins. Il se trouve, malheureusement, que depuis quelque temps, cette structure de secours en premiers soins médicaux est fermée. Au

grand dam des populations environnantes, aujourd'hui plongées dans le désarroi et la désillusion, d'autant qu'elles ne savent plus à quel saint se vouer. Le responsable de l'unité a déserté les lieux, et parti presque sur la pointe des pieds. La nature qui a le vide en horreur, y a repris ses droits, puisqu'une abondante végétation sauvage a envahi le site.

Serait-ce la gestion présumée opaque de l'infirmerie, dont parlent d'ailleurs certains habitants d'Angone, qui serait à l'origine de la fermeture de cette unité de soins? Mais visiblement, cela importe peu les usagers souhaitant, tout simplement, que l'infirmerie sainte Thérèse leur soit à nouveau accessible. La préservation de leur santé est à ce prix.



Photo : Gérard Minko

L'infirmerie sainte Thérèse : les populations environnantes souhaitent sa réouverture.